Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 619

Artikel: Mœurs : politique de l'agenda [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1012366

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MOEURS

Politique de l'agenda (suite)

Politique de l'agenda, suite (cf. DP 617). Dans l'un des derniers numéros du «Cheminot» (49), Michel Béguelin, sous le titre «Le Conseil des Etats: pantin de l'ASTAG?» met à jour une manœuvre, parmi d'autres, de paralysie du travail parlementaire sous le signe commode de l'embouteillage des agendas.
En perspective, l'examen, en séance plénière du Conseil des Etats, du contrat d'entreprise des CFF, qui devrait entrer en vigueur dès le 1er janvier 1982. Comme de juste, un examen précédé par les travaux d'une commission «ad hoc» qui doit éclairer la lanterne des sénateurs. Date extrême, pratiquement, pour engager la discussion au Conseil des Etats: la session de décembre. Séances en automne, donc, pour les commissaires.

Et ce scénario qui devient monnaie courante. Les opposants s'organisent pour paralyser la situation, histoire de gagner du temps, de faire valoir plus largement leurs arguments, et si possible de créer une situation d'urgence qui permettrait de geler les dispositions qui leur déplaisent. En l'occurrence, la très puissante ASTAG (Association des entrepreneurs de camions et cars, ainsi que des industriels et commerçants de la branche) se garde bien d'entrer en matière sur le fond du problème et de s'attaquer directement au contrat d'entreprise des CFF; elle se borne à «faire le nécessaire», comme l'explique dans le «Bund» Heini Fischer, le directeur de l'ASTAG soi-même, pour créer une pénurie de dates chez suffisamment de membres de la commission sénatoriale pour que celle-ci ne puisse pas se réunir en 1981. Le petit truc tout simple des agendas partisans; et en filigrane, des parlementaires à l'indépendance douteuse. Le débat du Conseil des Etats ne pourra pas avoir lieu avant mars... si tout va bien. D'ici là, on aura eu le temps de tirer d'autres ficelles.

SALAIRES DES FONCTIONNAIRES

Intoxication patronale

La Société pour le développement de l'économie suisse (Sdes), porte-parole habituel des milieux patronaux, a illustré par un petit graphique l'évolution des salaires dans la fonction publique fédérale (Wirtschaftsförderung, N° 10).

En dix ans, semble-t-il, bonne ascension, constante, pas himalayenne, mais tout de même vers des sommets de montagnes à vaches, comme on dit en langage de tourisme pédestre, de montagnes à vaches à lait de contribuables, comme on dit en langage de Société suisse pour le développement de l'économie suisse.
Voici donc, arrivé à la marche 1981, ce fonctionnaire non essoufflé parti en 1971 (graphique généreusement diffusé en Suisse allemande sous le titre «Salaires fédéraux en recul?»; la limite inférieure est celle du renchérissement depuis 1971 — pour 1981, des prévisions):

LA SDES: LE FONCTIONNAIRE, CE PELÉ, CE GALEUX...

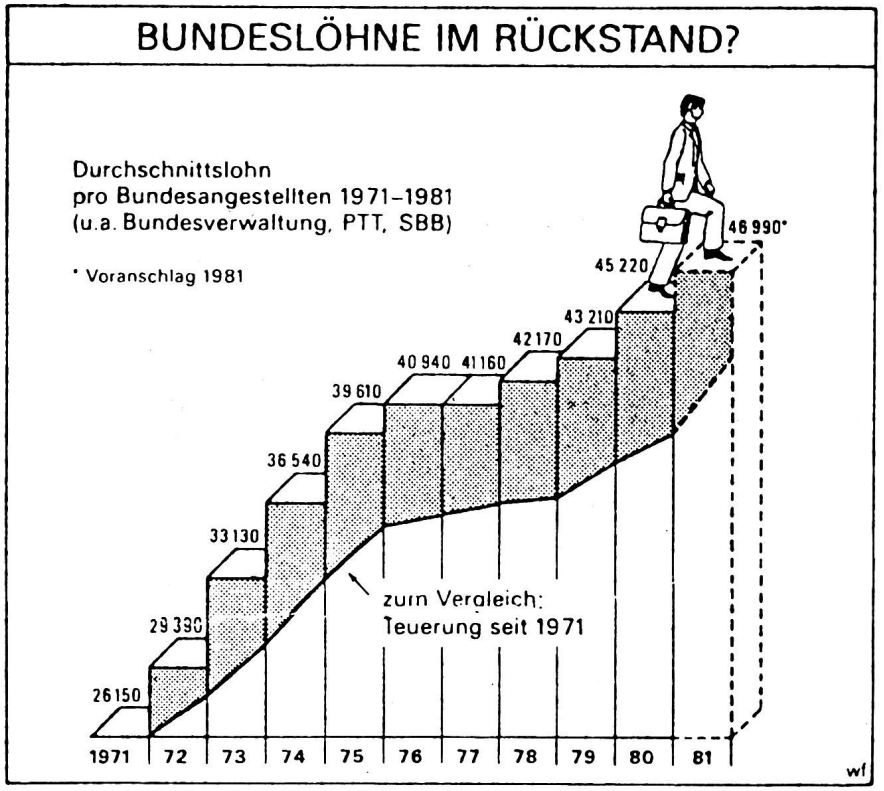

Un choc! Mais il est intéressant de reprendre les chiffres absolus. Nous avons calculé les données suivantes: les salaires nominaux moyens annuels, le taux d'inflation sur la base 1971 = 100 et les salaires moyens de 1971 indexés. Voici ce que cela donne (pour 1981, toujours des prévisions):